



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MAI 2025

OBJET : HÉBERGEMENT MAÎTRES-NAGEURS-SAUVETEURS – **CONTRAT D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

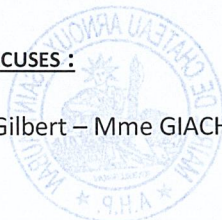
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT
Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane –
Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI
Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. CARMONA Alain a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSES :

M. RISSO Gilbert – Mme GIACHINO Lisa – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – M. RICHELME Jean-Marc.



Mme OBELISCO Francine a été désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 21 Mai 2025.
Délibération N° DM_20250521N050

OBJET : HÉBERGEMENT MAÎTRES-NAGEURS-SAUVETEURS – CONTRAT D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT

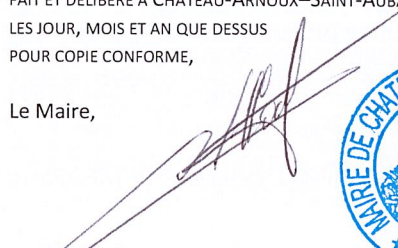
Monsieur Bernard JULLIEN, adjoint délégué au sport, informe l'Assemblée de la nécessité de loger deux des trois maîtres-nageurs pour la saison estivale.

Dans un souci d'économie, il a été envisagé de leur attribuer un logement communal récemment rénové et vacant actuellement. Ce logement, situé à l'école Paul Lapie primaire, serait mis à leur disposition à compter du 4 Juin jusqu'au 04 Septembre 2025 inclus.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à autoriser le Maire à signer le contrat d'occupation à titre gratuit pour les deux maîtres-nageurs.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'occupation à titre gratuit pour les deux maîtres-nageurs et ce, pour la période du 04 Juin au 04 Septembre 2025.

PUBLIE LE : T ☒ NT ☐ NOMENCLATURE N° 3-3	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-ET-UN MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  René VILLARD 
---	--